

audemAG

LE JOURNAL DE L'AUDE ET DES AUDDOIS-ES

#25

MARS/AVRIL

2020

MARIE-CHRISTINE MUNOZ,
PRÉSIDENTE DU CENTRE
D'INFORMATION SUR
LES DROITS DES FEMMES
ET DES FAMILLES (CIDFF)
DE L'AUDE

FEMMES-HOMMES

L'ÉGALITÉ, C'EST L'AFFAIRE
DE TOU·TE·S!

FOCUS

Des actions concrètes pour
lutter contre les discriminations

C'EST PRATIQUE

Comment agir face
aux violences conjugales



MARIE-CHRISTINE MUNOZ

Présidente du Centre
d'information sur les droits
des femmes et des familles
(CIDFF)

ACCÈS AU DROIT

“

*L'égalité femmes-
hommes se fera
avec les hommes.*

VOTRE PLUS GRANDE FIERTE AU CIDFF ?

« En 2005, l'accompagnement socio-professionnel de femmes qui ont transformé en appartements sociaux des chambres d'un ancien hôtel de Narbonne. C'est un symbole de notre action avec la levée de freins (logement, santé, garde d'enfants, etc.), l'élargissement des choix professionnels, une immersion en entreprise et une action de terrain. »

UNE FEMME QUE VOUS ADMIREZ ?

« Je pense à ma grand-mère, Michèle, qui a travaillé dès l'âge de 7 ans dans une filature. Immigrée espagnole, elle a été laveuse dans une clinique à Carcassonne et a fini sa vie avec très peu de droits à la retraite. Elle ne savait ni lire ni écrire. Je lui ai appris à signer. Elle était fière d'avoir une petite-fille enseignante. Cette injustice fait écho à notre action auprès des femmes immigrées au CIDFF. »

VOTRE DEVISE ?

« C'est plutôt un principe personnel. Dans toute situation, il y a toujours du positif. Il faut toujours avancer, ne jamais renoncer. Au CIDFF, nous l'appliquons en montrant que toute femme peut rebondir quelle que soit sa situation, et que chacune a des compétences. »

SI VOUS AVIEZ UNE BAGUETTE MAGIQUE ?

« Je ferais appliquer les lois sur l'égalité femmes-hommes. Dès 1972, une loi a reconnu le principe "à travail égal, salaire égal". Et en 2014 a été votée la loi pour "l'égalité réelle". On en est encore loin ! Je pense que tout passera par l'éducation et la formation. Au CIDFF, nous allons dans les écoles, collèges et lycées pour parler des stéréotypes. L'égalité femmes-hommes se fera avec les hommes. »

UN CONSEIL A DONNER AUX FEMMES AUDOISES ?

« Penser toujours à vous former professionnellement car cela vous offrira une autonomie financière potentielle. À celles qui n'ont pas de qualification et qui se retrouvent seules, je leur dis : tout est toujours possible ! Osez ! Il ne faut pas que les femmes se brident. »

Marie-Christine Munoz, enseignante à la retraite, est présidente du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) depuis 2005. Les actions du CIDFF sont multiples : lutte contre les violences conjugales, accès à l'emploi, à l'insertion et la formation des femmes, information juridique, réflexions sur la parentalité, médiation familiale, etc. Un volet éducation et citoyenneté promeut l'égalité filles-garçons, notamment dans les établissements scolaires.

UN « VIOLENTOMÈTRE » POUR MESURER SA SITUATION CONJUGALE

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre



« rabaisse vos opinions et vos projets » et qu'il vous « isole de votre famille et de vos proches », vous êtes victime de violences qui n'ont pas lieu d'être. Enfin, s'il « pète les plombs lorsque quelque chose lui déplaît » ou qu'il « vous oblige à avoir des relations sexuelles », la relation est nocive : protégez-vous et demandez de l'aide rapidement.

Le collectif 11 Droit des femmes met à disposition des femmes un outil pour « mesurer » l'exposition des femmes à la violence dans leur relation de couple : le violentomètre. Celui-ci permet de déterminer objectivement si la relation est saine et basée sur le consentement mutuel ou, au contraire, si elle est toxique et lorsqu'il est nécessaire d'en parler et de se faire aider. L'échelle comporte 24 graduations allant du vert, lorsque la relation est saine, à l'orange, quand les violences sont omniprésentes, et jusqu'au rouge, si l'un des partenaires est en danger et doit se protéger. Si votre compagnon « respecte vos décisions, vos désirs et vos goûts », et s'il « s'assure de votre accord pour ce que vous faites ensemble », alors votre couple est sain. S'il

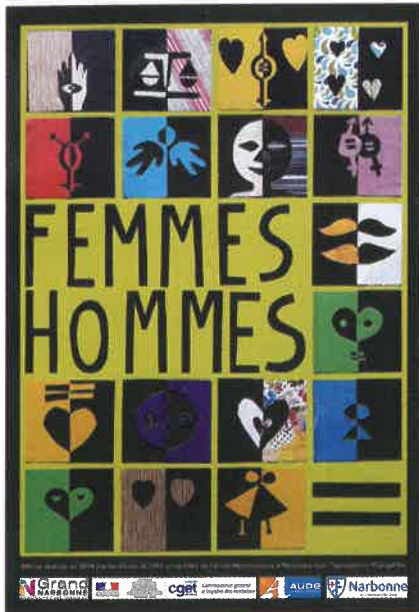
AVEC LE CIDFF, « VOUS N'ÊTES PAS SEULES »

Autre acteur associatif incontournable, le **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)** propose des dispositifs d'écoute, d'accompagnement, d'orientation, de groupes de paroles et d'accueil de jour. Deux intervenantes sociales police et gendarmerie, une sur l'est du département, l'autre sur l'ouest, interviennent à la demande des forces de l'ordre quand elles reçoivent des victimes de violences, qu'elles portent plainte ou pas. « Chaque fois qu'un fait de violence est dénoncé ou que les forces de l'ordre interviennent au domicile, les intervenantes sont alertées », explique Marie-Christine Munoz, la présidente du CIDFF de l'Aude (voir notre rubrique *Dans la peau de*, p. 15). « Elles entrent en contact avec les victimes pour leur proposer un rendez-vous et mettre en place un accompagnement social. L'objectif est que la femme victime (ou l'homme, le cas échéant) prenne conscience de sa situation de victime. » L'intervenante, en fonction de la situation, l'oriente vers des partenaires sociaux. Le CIDFF peut être cet interlocuteur pour lever certains freins. « L'important, poursuit Marie-Christine Munoz, est d'aider ces femmes à déconstruire l'emprise que l'auteur a sur sa victime et de leur démontrer qu'il existe des solutions pour se reconstruire par rapport aux enfants, au logement, à l'emploi. »

Le CIDFF a aussi mis en place des ateliers pour les enfants de ces victimes de violences. « Aujourd'hui, nous ne parlons plus d'enfants témoins mais bien d'enfants victimes. En groupe, les enfants font des activités créatives et peuvent parler et se reconstruire. Le message pour ces femmes victimes de violences est de dire : vous n'êtes pas seules. Vous pouvez être accompagnées psychologiquement, conseillées juridiquement, avoir des solutions pour le logement, pour vos enfants... Tous nos partenaires sont mobilisés pour les aider », rappelle la présidente du CIDFF.



L'ART POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS



À Bages, l'**association L'Étang d'art** a monté en 2018 et 2019 un projet de création artistique sur le thème des valeurs de la République. Cette initiative, soutenue par le Département dans le cadre de la politique de la Ville, a été menée dans les quartiers prioritaires de Narbonne. Elle s'est notamment intéressée à la lutte contre les discriminations. Une soixantaine d'affiche et des centaines de cartes postales ont ainsi été présentées à la médiathèque du Grand Narbonne, au collège Georges-Brassens, à l'école élémentaire Montmorency et à In'ess. Élèves, enseignants et parents d'élèves ont participé à ce projet.



De son côté, la **Maison des jeunes et de la culture de Narbonne** a présenté l'an dernier, pour ses 70 ans, la pièce à succès *Et pendant ce temps Simone veille*, qui raconte avec humour l'évolution de la condition féminine des années 1950 à nos jours. Et, en octobre dernier, pour inciter au dépistage, la MJC a également proposé une exposition de photographies mettant en scène une dizaine de femmes soignées pour un cancer du sein. Ce travail, réalisé par les photographes Isabelle Ildevert et Marie Ormières, a donné naissance à une exposition très réussie, prouvant, s'il en était besoin, que toutes les femmes sont belles !

PRATIQUE

► Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF)

Carcassonne

7 enclos Caminade
04 68 72 47 37 - carcassonne@cidff.fr

Narbonne

37 avenue des Pyrénées
04 68 42 51 30 - narbonne@cidff.fr

Port-La Nouvelle

222 rue de la Mairie
04 68 40 37 45 - lri.littoral@cidff.fr

Lézignan-Corbières

24 bis avenue Léon-Bourgeois
04 68 45 94 46 - lri.lezignan@cidff.fr

► Centre social et culturel Nelson-Mandela

4 promenade Emile-Palomo,
à Narbonne
04 68 41 77 26 - centresocialnarbonne@gmail.com
www.csc-mandela.fr

► Collectif 11 Droits des femmes

04 68 71 02 29 - collectif11df@yahoo.fr

► Couleurs citoyennes

10 rue Niccolo-Paganini,
à Carcassonne
04 68 25 38 17 - association@couleurscitoyennes.fr

► La Maison des jeunes et de la culture de Narbonne

Place Roger-Salengro,
à Narbonne
04 68 32 01 00 - contact@mjc-narbonne.fr
www.mjc-narbonne.fr

► L'Étang d'art

8 rue de l'Ancien-Puits,
à Bages
04 68 42 81 11 - www.letangdart.net

► Les Audettes

audettes.association@gmail.com
Sur les réseaux sociaux : @association.Audettes

► Les Petits débrouillards

Antenne Aude-Pyrénées-Orientales

1 bis rue Louis-Pergaud,
à Carcassonne
09 80 96 18 15
www.lespetitsdebrouillardsoccitanie.org



NOUS TOUTES

Comment agir face aux violences conjugales

Le conseil départemental de l'Aude, chef de file de l'action sociale et des solidarités humaines, s'est engagé depuis plusieurs années pour lutter contre les violences faites aux femmes et soutenir ces dernières face aux difficultés qu'elles rencontrent. Aussi, si vous ou une femme de votre famille ou de votre entourage êtes victime de violences, sachez que des solutions d'urgence existent pour vous venir en aide et vous accompagner.



FACE AUX VIOLENCES QUE FAIRE ?

Les violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques envers les femmes constituent une infraction à la loi. Que vous soyez victime ou témoin, vous n'êtes pas seule. Le conseil départemental met à votre disposition des structures d'accompagnement et des solutions concrètes pour vous venir en aide.

OÙ TROUVER DE L'AIDE TOUT DE SUITE ?

En cas d'urgence, trois numéros :

- ▶ le **112** : ce numéro est celui de toutes les urgences. Il peut être composé à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, avec n'importe quel opérateur européen. Il peut être composé sans déverrouiller le téléphone.
- ▶ le **17** : c'est le numéro de police secours. À composer si vous jugez qu'une intervention de la police est nécessaire.
- ▶ le **39 19** : le numéro de Violences Femmes info. Disponible du lundi au samedi de 8 h à 22 h, les jours fériés de 10 h à 20 h. Que vous soyez victime ou témoin de violences conjugales, des spécialistes vous informent et vous indiquent les démarches à suivre.

1 femme sur **10**

est victime de violences conjugales au cours de sa vie en France.

1 FEMME MEURT
TOUS LES 3 JOURS

de suites de violences au sein du couple en France.

588

PLAINTES POUR VIOLENCES CONJUGALES ont été déposés dans l'Aude en 2018.



QUELLES SOLUTIONS ?

Pour vous permettre de trouver une solution rapide à votre situation, le Département a mis en place un certain nombre de dispositifs de soutien.

#1 L'AIDE MÉDICALE

Trois centres départementaux de planification et d'éducation familiale vous soutiennent. Une équipe de psychologues, assistants sociaux, gynécologues, conseillères conjugales et médecins vous entourent, vous conseillent et vous aident sur toutes les questions de sexualité, de contraception, de prévention des maladies sexuellement transmissibles et d'interruption volontaire de grossesse. Ici, vous pouvez consulter en toute confidentialité, et ce gratuitement. Les mineures n'ont pas besoin d'autorisation médicale et le secret médical est assuré.

#2 DES AIDES FINANCIÈRES

Si vous rencontrez des difficultés particulières, selon votre situation, des aides financières peuvent vous être proposées afin d'acheter des biens de première nécessité ou vous soutenir dans l'accès à un nouveau logement, et prendre un nouveau départ.



#3 UN ACCOMPAGNEMENT DANS VOS DÉMARCHES

Un accompagnement social peut vous aider à accéder aux droits qui vous sont ouverts. Une solution qui permet de ne pas rester seule face aux démarches juridiques ou de dénouer des situations délicates. Pour cela, le personnel des centres d'éducation et de planification familiale et des Maisons départementales des solidarités (*lire ci-dessous*) sont à votre écoute. Par ailleurs, vous pouvez bénéficier de l'aide d'un intervenant social police-gendarmerie dans les commissariats.

#4 COMMENT BÉNÉFICIER DE CET ACCOMPAGNEMENT ?

Rendez-vous dans une des dix Maisons départementales des solidarités (anciennement appelées centres médico-sociaux). Vous y serez accueillie gratuitement, immédiatement conseillée et aidée. Ne restez pas seule !

Pour trouver la Maison départementale des solidarités la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.aude.fr/je-trouve-le-centre-medico-social-dont-je-depend

LA VIOLENCE CONJUGALE, C'EST QUOI ?



Selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes, « les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur sa victime et qui se traduit par des agressions physiques, sexuelles, psychologiques, verbales et économiques. Ces agressions sont récurrentes. Elles s'intensifient et s'accroissent avec le temps, pouvant aller jusqu'à l'homicide. Elles peuvent exister quelle que soit la configuration conjugale (couples, cohabitant ou non, mariés ou non, petits-amis, relations épisodiques) pendant la relation, au moment de la rupture ou après la fin de cette relation. »



ADRESSES UTILES



- ▶ **Association départementale d'aide aux femmes et aux familles (ADAFF)**
9 bis avenue Karl-Marx, à Narbonne
Tél. : 04 68 72 33 88
Courriel : centreparental.narbonne@adaff.fr
- ▶ **Association narbonnaise d'aide aux victimes (ANAV)**
1 avenue de la Naiade, à Narbonne
Tél. : 04 68 90 31 47
Courriel : anav2@wanadoo.fr
- ▶ **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)**
Voir notre dossier p.23.
- ▶ **Stop aux violences sexuelles 11 (SVS 11)**
Courriel : pf.11@stopauxviolencessexuelles.com